

Tunis, le 28 janvier 2026

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Suspension de la Cotation du titre de la Société «Aetech»

Le Conseil du Marché Financier (CMF) porte à la connaissance des actionnaires de la société Aetech ainsi que du public qu'une réunion s'est tenue le 28 janvier 2026 au siège du CMF avec le Directeur Général de la société Aetech, l'actionnaire de référence de ladite société, M. Walid Mlik, commissaire aux comptes nommé par l'assemblée générale ordinaire du 11 novembre 2025, ainsi que son prédecesseur, M. Noureddine Ben Arbia.

Cette réunion a été consacrée à l'examen de la situation financière de la société et des réserves récurrentes et non régularisées, relevées sur deux exercices consécutifs, telles que mentionnées dans les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024. Au terme de cette réunion il a été décidé de suspendre la cotation de la valeur Aetech à partir du **jeudi 29 janvier 2026**. La reprise de la cotation reste tributaire de la publication par la société Aetech, dans le délai convenu, d'un communiqué contenant notamment :

- Des états financiers individuels et consolidés en proforma arrêtés au 31.12.2024 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes.
- Des indicateurs d'activité au titre des quatre trimestres de l'année 2025 et ce, conformément à ceux fixés pour son secteur ;
- La date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement de M. Walid Mlik n'ayant pas accepté la mission d'audit des états financiers de l'exercice 2025.

- Le plan de restructuration des fonds propres de la société pour la régularisation de sa situation financière, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.